

# LE MÉDECIN DU TRAVAIL « ANALYSTE CONSEIL »

- Analyse les demandes des employeurs et des salariés
- Participe aux enquêtes lors d'Accidents du Travail ou Maladies Professionnelles déclarées.
- Analyse et déclare les Maladies à Caractère Professionnel
- Analyse les PPSPS, les plans de retrait (amiante ...)
- Visite entreprises, chantiers, ateliers
- Procède aux études de poste
- Aide à l'évaluation des risques
- Recherche de solutions de reclassement en partenariat avec le SAMETH 49 pour les personnes Reconnues en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)